

Livret d'accueil – extrait

FAM “Les Jardins de la Clairière”

Version : 2.0 — Date : 12/01/2026

Bienvenue

Bienvenue.

*Ce livret est là pour vous aider à comprendre **comment se passe la vie dans l'établissement**, qui fait quoi, et à **qui vous adresser** si vous avez une question ou un besoin.*

Vos repères au quotidien

- **Horaires**
Les horaires de lever et de coucher sont adaptés autant que possible à vos habitudes, dans le respect de l'organisation du service et de votre accompagnement.
 - **Repas**
Les repas peuvent être adaptés (textures, régimes, horaires) selon les prescriptions médicales, vos besoins et vos préférences.
 - **Visites**
*Les visites sont possibles selon des horaires souples.
Des consignes particulières peuvent être mises en place ponctuellement et sont affichées à l'accueil.*
 - **Effets personnels**
*Vous pouvez apporter des objets personnels (photos, plaid, musique, radio, objets rassurants).
L'étiquetage est conseillé.*
-

Vos droits (en résumé)

- Le droit au **respect**, à la **dignité** et à l'**intimité**.
- Le droit à une **information claire et compréhensible**, adaptée à vos capacités de compréhension.

- Le droit de **poser des questions**, de demander un **temps de réflexion**, d'**accepter ou refuser** un acte non urgent.
 - Le droit à la **confidentialité** de vos informations.
-

Information et consentement : ce que cela signifie ici

Avant un soin ou un acte de la vie quotidienne encadré, un professionnel vous explique :

- ce qui est proposé,
- pourquoi,
- comment cela va se passer,
- les alternatives possibles quand elles existent,
- ce que vous pouvez faire si vous n'êtes pas d'accord.

Vous pouvez dire :

- « **Oui** »
- « **Non** »
- « **Je veux réfléchir** »
- « **Expliquez-moi autrement** »

Nous prenons le temps de **reformuler** si nécessaire.

Comment joindre l'équipe

- **Cadre / IDEC** :
organisation, coordination, demandes de rendez-vous, situations complexes.
- **Infirmier(ère)** :
soins, traitements, questions liées à la santé.
- **Aide-soignant(e) / AES** :
accompagnement du quotidien, confort, repérage des difficultés.

- **Accueil / Secrétariat :**
démarches administratives, documents, orientation.
 - **Direction :**
fonctionnement de l'établissement, droits des personnes, réclamations.
-

Questions fréquentes

« Qui décide ? »

Les décisions dépendent de la situation :

certaines relèvent d'une prescription médicale, d'autres de l'organisation quotidienne.

*Dans tous les cas, nous recherchons **votre avis et votre accord**, dans la mesure de vos capacités et du cadre légal.*

« Et si je ne comprends pas ? »

Nous reformulons.

Nous pouvons proposer une explication plus courte, un support écrit simple, des images, ou associer un proche ou une personne de confiance si vous le souhaitez.

(Fin d'extrait)